

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15/06/2017

Dossier complet le :

15/06/2017

N° d'enregistrement :

2017-4964

1. Intitulé du projet

Franchissement de l'A20 entre la Bastide et le Puy Ponchet à Limoges

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'agglomération Limoges Métropole

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

VANDEBROUCKE Gérard

RCS / SIRET

248171931200162

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières	
a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente	Réalisation d'un ouvrage de franchissement de l'A20 de 90 m environ, associée à des travaux de voirie sur environ 900 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Communauté d'agglomération Limoges Métropole souhaite réaliser un franchissement autoroutier dédié aux transports en commun et aux modes doux, entre la Bastide et le Puy Ponchet.

Le quartier de la Bastide, actuellement en cours de rénovation urbaine, disposera de nouvelles voies en site propre qui permettront la connexion de l'ouvrage.

4.2 Objectifs du projet

L'autoroute A20 sépare la Bastide, quartier urbain résidentiel d'entrée de ville enclavé, du Puy Ponchet, secteur en plein essor doté d'équipements récents de loisirs et de vie quotidienne, complémentaire du secteur riche d'emplois de la technopole d'Ester.

L'objectif du projet est de favoriser l'accès des 6000 habitants du quartier de la Bastide à l'activité et à l'emploi, un des enjeux majeurs du Programme de Renouvellement Urbain, à l'œuvre actuellement et auquel Limoges Métropole s'est engagée hors programme, notamment par l'évolution des lignes de bus à proximité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1, dans sa phase travaux

L'élaboration de ce projet consiste à construire un ouvrage de franchissement de l'A20 ainsi qu'à créer des voiries.

La phase travaux, d'une durée prévisionnelle de 18 mois, comprendra plusieurs étapes :

- dégagement des emprises / défrichage
- terrassement
- gestion des eaux pluviales
- voirie (chaussée, trottoirs, bordures)
- ouvrage d'art
- éclairage
- réseaux
- signalisation
- aménagements paysagers

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le projet comprendra donc un ouvrage de franchissement de l'autoroute ainsi qu'une nouvelle voie qui permettront aux quartiers de la Bastide et du Puy Ponchet d'être reliés uniquement par des transports en commun et des modes doux, favorisant ainsi l'intégration dans le paysage.

La continuité entre les 2 quartiers sera affirmée par le caractère architectural et paysager de l'ensemble du projet, mettant en valeur les atouts paysagers.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

Déclaration ou autorisation au titre de la Loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Ouvrage de franchissement	90 m environ
Voie nouvelle	800 m environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Aristide Briand / Allée Véronèse

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Limoges

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE relevant de l'Etat : l'A20 en totalité.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Limoges est couverte par quatre PPRI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PPRI Vienne (moyenne) - approuvé le 18/05/2005 - PPRI Aurence - approuvé le 23/08/2007 - PPRI Auzette - approuvé le 23/01/2009 - PPRI Valoine - approuvé le 23/01/2009
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matériaux impropres à la réutilisation
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remblais techniques pour ouvrages d'art normés devront être importés.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'entraîner des perturbations / dégradations / destructions de la biodiversité, notamment concernant la faune du secteur : - dérangement et destruction d'habitats de chauve-souris - dérangement et destruction d'habitats d'oiseaux et de reptiles protégés - potentiellement destruction d'individus et d'habitats de Grand Capricorne
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur les habitats et les espèces du site Natura 2000 le plus proche.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va consommer des espaces naturels qui seront à affiner avec le tracé définitif : de l'espace agricole (prairie mésophile de fauche) et/ou de l'espace boisé (forêt, haies).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'objectif du projet étant de faciliter les échanges entre deux quartiers, des déplacements / trafics seront engendrés. Toutefois, leur impact sera faible puisqu'il ne s'agira que de transports en communs et de modes doux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera une source de bruit très limitée qui ne devrait pas générer de nuisances sonores puisque le trafic ne sera constitué que de transports en commun et modes doux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage de l'ouvrage et de la voie nouvelle
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Côté Bastide, la récupération des eaux pluviales se fera par l'intermédiaire d'ouvrages de surface qui alimenteront un réseau souterrain.</p> <p>Côté Puy Ponchet, les eaux pluviales ne pourront pas être rejetées dans le réseau souterrain. Des aménagements spécifiques de gestion des eaux pluviales seront aménagés.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des eaux de ruissellement de surface
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit de donner un caractère architectural et paysager à l'ensemble de l'opération, notamment de la passerelle, afin de s'intégrer au mieux au paysage tout en le mettant en valeur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le Programme de Renouveau Urbain du quartier de la Bastide a fait l'objet d'une étude d'impact qui a donné lieu à avis de l'autorité environnementale en date du 10 avril 2012.

Toutefois, les incidences cumulées des deux projets seront faibles puisque le trafic qui sera engendré ne concernera que des transports en commun et des modes doux, modes de déplacement déjà présents avec une desserte qui serait améliorée.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Pour répondre au paragraphe 6.4 :

Annexe 7 : Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé humaine

Annexe 8 : Rapport d'étape de l'étude faune - flore (liste hiérarchisée des espèces)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Limoges

le,

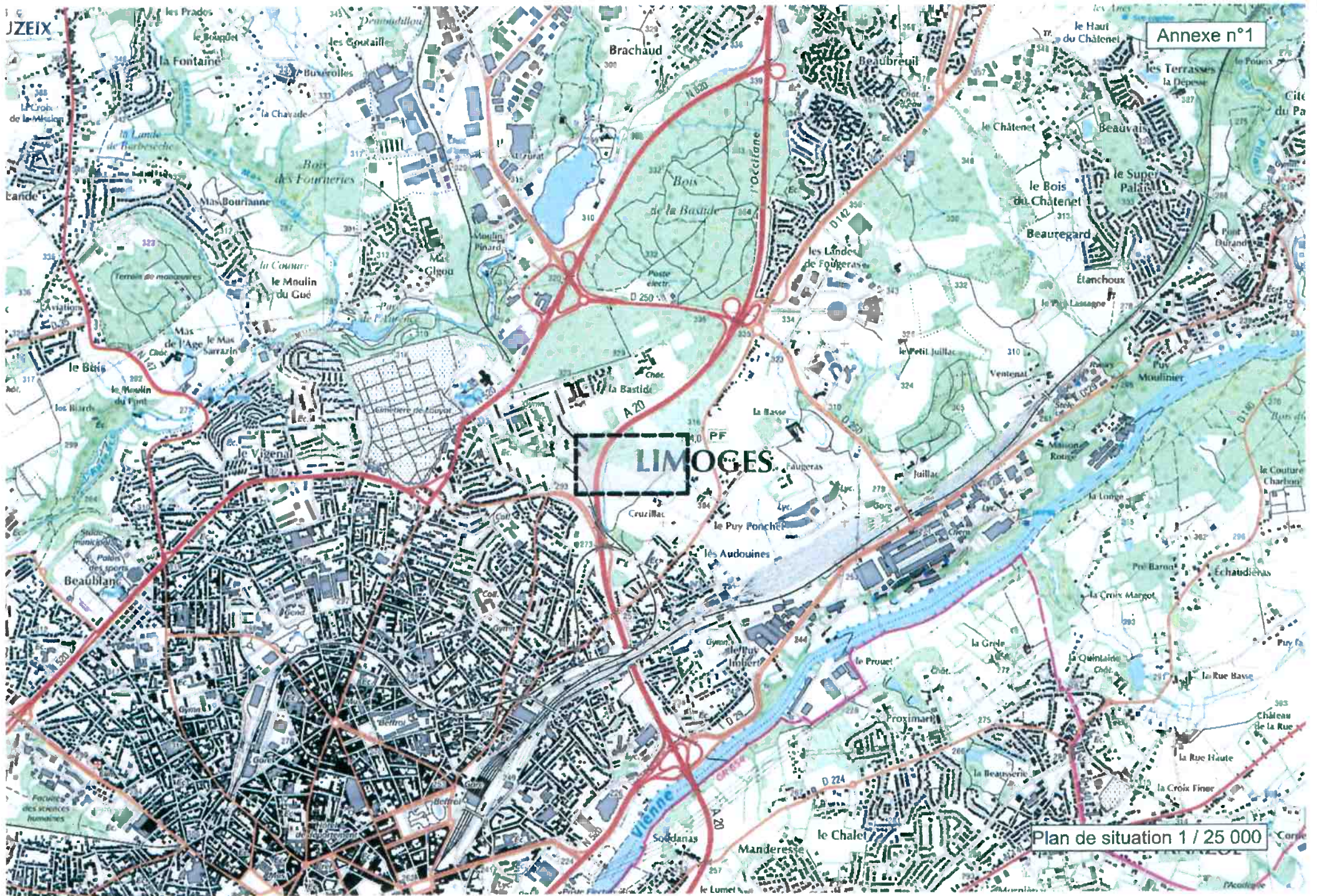
- 2 JUIN 2017

Le Président,

Signature

Gérard VANDENBROUCKE

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



Annexe n°1

LIMOGES

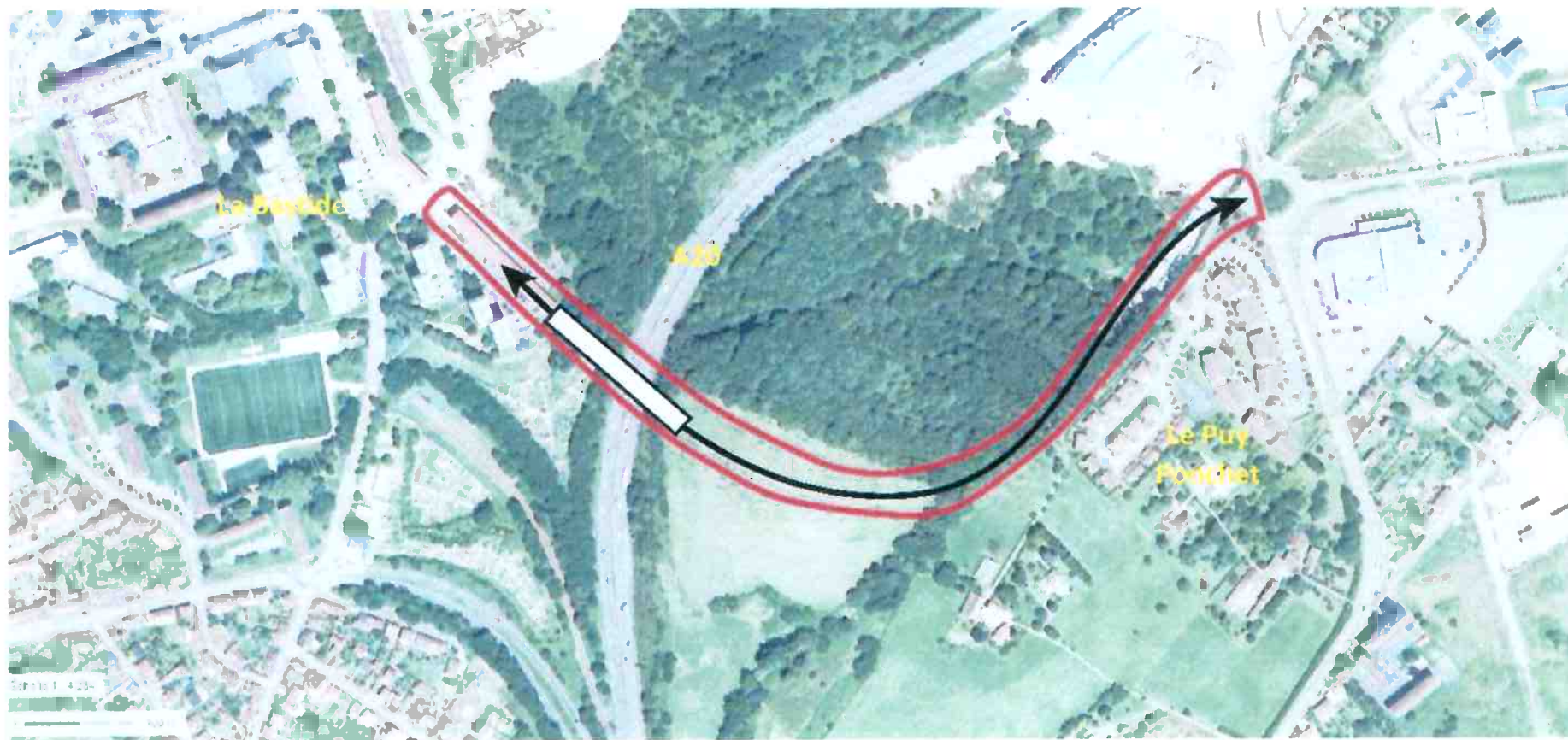
Plan de situation 1 / 25 000

ANNEXE N°3



Photos: 26-04-2017





Annexe n°7

Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement et la santé humaine

L'accès des 6 000 habitants du quartier de la Bastide à l'activité et à l'emploi est un des enjeux majeurs du Programme de Renouvellement Urbain (PRU), à l'œuvre actuellement, et auquel Limoges Métropole s'est engagée, notamment par l'évolution du tracé des lignes de bus à proximité.

En effet, l'autoroute A20 sépare La Bastide, quartier urbain résidentiel d'entrée de ville enclavé, du Puy Ponchet, secteur en plein essor doté d'équipements récents de loisirs et de vie quotidienne, complémentaire du secteur riche d'emplois de la technopole d'Ester.

A ces considérations socio-économiques, s'ajoutent des considérations environnementales et de service avec d'un côté La Bastide en cours de rénovation urbaine qui va être doté de nouvelles voies en site propre, et d'un autre côté Le Puy Ponchet qui est desservi par la ligne 10 de bus, la plus fréquentée, qui arrive en limite de capacité.

Le choix s'est donc porté sur un franchissement autoroutier dédié aux transports en commun et aux modes doux. Cette opération consiste en la réalisation d'un ouvrage de franchissement de 90 m environ, associée à des travaux de voirie sur environ 800 m.

L'étude du tracé tiendra compte de l'étude écologique actuellement en cours de réalisation. Ainsi, les tracés évitant le plus possible le boisement et les principales haies du site seront privilégiés, de façon à épargner des espèces protégées remarquables.

Toutefois, les espèces les plus susceptibles d'être impactées sont principalement les chauves-souris, les insectes xylophages comme le Grand capricorne ou le Lucane cerf-volant, et dans une moindre mesure les oiseaux. Ainsi, des précautions particulières seront prises pour les préserver. Tout d'abord, les travaux d'abattage seront programmés à une période la moins impactante possible pour la faune, notamment pour les chauves-souris. L'intervention d'un chiroptérologue permettra de détecter la présence éventuelle de chauves-souris dans les cavités des troncs d'arbres grâce à des caméras thermiques, amenant ainsi à un démontage plutôt qu'un abattage des arbres. Il sera également fait appel à un entomologiste, notamment pour détecter la présence du Grand capricorne ou du Lucane pour lequel un démontage des arbres sera également préconisé, ainsi que d'un ornithologue pour les oiseaux.

Des mesures seront prises également afin d'éviter toute pollution des eaux superficielles et souterraines aux hydrocarbures, comme des emplacements dédiés au stationnement des véhicules, des fosses de décantation en aval du chantier, avec de l'absorbant toujours à proximité.

En phase exploitation, afin de limiter la pollution lumineuse, est envisagé un éclairage des voies à la demande avec des luminaires dont les températures des couleurs retenues, plutôt chaudes, respectent la faune présente et la santé humaine. En effet, la lumière bleue, nuisible pour la faune (chauves-souris, oiseaux de nuit, insectes), représente également un danger pour la santé humaine puisque sa longueur d'onde est toxique pour les cellules rétiniennes.